
ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Rédaction du communiqué du GAC 1
Mercredi 21 octobre 2020 – 12h30 à 14h00 CEST

GULTEN TEPE :

Soyez les bienvenue à la séance de rédaction du communiqué du GAC au cours de la réunion de l'ICANN 69, aujourd'hui le 21 octobre. Nous n'allons pas faire aujourd'hui l'appel, mais la participation et la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC, ainsi que dans les procès-verbaux de cette réunion.

Il faut bien indiquer aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début de la phrase « question » ou « comment » en anglais pour que tout le monde puisse le voir.

Le service d'interprétation simultanée sera disponible pour le GAC à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de CRN. Les instructions peuvent être disponibles dans la fenêtre de chat du Zoom. Votre microphone sera désactivé pendant toute la durée de la séance à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole dites votre nom pour les

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. S'il vous plait, parlez clairement et à rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Je voudrais céder donc maintenant la parole à Mme la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, à vous.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Gulden. Soyez encore une fois les bienvenus. Il s'agit de la première des 4 séances consacrée à la rédaction du communiqué du GAC. Cette séance durera 90 minutes, mais en premier lieu je veux céder la parole à Rob Hoggarth de l'équipe de soutien du GAC pour qu'il annonce les résultats formels des élections.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup Manal. Bonjour à tous, bon après-midi à tous.

Suivant cette planification faite pour la réunion, nous nous sommes aperçus, lorsque nous avons fini de parler du processus de rédaction du communiqué hier, que nous avons programmé l'annonce après la rédaction du communiqué. Nous avons dû changer un tout petit peu notre ordre du jour pour pouvoir faire cette annonce maintenant, de manière publique, avant la fin du travail.

Ces résultats ont déjà été annoncés aux membres du GAC par la liste de diffusion du GAC. Vous devez vous rappeler le courriel que nous avons envoyé la semaine dernière, mais nous voulons faire une annonce publique puisque nous savons qu'il y a des observateurs dans cette réunion.

Pour vous présenter un résumé de ce qui a eu lieu au cours des derniers mois, nous avons fini l'ICANN 68 et nous avons commencé une période de nomination de 70 jours pour les élections des autorités du GAC pour l'année 2020. Les candidatures ont été présentées pour la présidence et les vice-présidences du GAC. Au moment où la période de nomination a été close, le 2 septembre, nous avions 5 candidats, dont une pour la présidence du GAC et 4 pour les vice-présidences du GAC.

Suivant les principes opérationnels du GAC, il y a eu un nombre semblable de candidatures pour les postes qui devaient être complétés par élection.

Voilà les résultats pour la présidence du GAC, il y a Manal Ismail. Pour les 4 candidats pour la vice-présidence : Pua Hunter, Jorge Cancio, Pär Brumark, Rodrigue Guiguemde. Comme il y a eu moins de candidatures que de postes, toutes ces candidatures ont été acceptées et il n'a pas fallu faire de nouveaux votes. Tout le monde commencera son mandat sous peu, qui est accepté à l'unanimité. Ils commenceront leur mandat à la fin de la prochaine réunion, l'ICANN 70, en mars 2021.

Je finis donc mon rapport Manal. Je félicite donc tous les candidats et tous ceux qui avaient proposé leur nomination. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Rob. Merci beaucoup à vous tous, à tous ceux qui ont présenté des candidats, qui avaient fait des nominations. J'espère pouvoir continuer à travailler avec les vice-résidents en fonction et ceux qui sont des vice-présidents entrants.

Ceci dit, je voudrais vous demander de bien vouloir projeter le communiqué sur l'écran. J'espère aussi que vous avez tous eu l'occasion de voir le document. Nous nous servons ici des documents de Google Doc pour pouvoir travailler en collaboration. J'espère que vous aurez pu le voir, vous tous.

Et nous avons le texte du groupe de régions faiblement desservies, que Pua a présenté, ainsi que celui du PSWG, le groupe de travail sur la sécurité publique dirigé par Laureen.

Je voudrais donc savoir si nous avons un nouveau texte, nous pourrions commencer par là, donc par ce nouveau texte, et nous pouvons ensuite en faire une lecture complète, faire une lecture complète du communiqué.

Pour le moment, donc, nous allons considérer ce texte. Bien. Je vois qu'il y a ici les règles de soutien aux déplacements du GAC, il y a une référence au groupe de travail des régions faiblement desservies. Ce texte est correct sous ce titre ou faudrait-il déplacer ce texte-là dans la

section où l'on parle des groupes de travail comme par exemple le PSWG.

Nous pouvons peut-être d'abord lire ce texte. « Le groupe de travail des régions faiblement desservies a reçu les instructions du GAC pour réviser et mettre à jour les règles de soutien de déplacement du GAC de 2017 puisqu'on considère que les membres de ce groupe de travail sont les bénéficiaires principaux du soutien économique aux voyages des réunions de l'ICANN. Le groupe de travail a révisé les règles de soutien aux déplacements pour s'assurer qu'elles étaient cohérentes avec les nouveaux guides pour les déplacements de l'ICANN et tenant compte des commentaires des membres du GAC. Les nouvelles règles de soutien aux déplacements du GAC pour 2020 sont maintenant proposées pour que le GAC les approuve »

Merci beaucoup donc Pua de ce texte. Et merci Laureen aussi. Je vois sur le chat que vous travaillez aussi sur le texte du PSWG et que vous allez nous le présenter sous peu. Merci beaucoup donc de cet effort. Je sais que vous travaillez dans des zones dont le fuseau horaire n'est pas très favorable. Je cède la parole à Pua maintenant.

PUA HUNTER: Bonjour, bon après-midi, bonsoir.

MANAL ISMAIL: Pua, à vrai dire, on ne vous entend pas, pourriez-vous rapprocher un peu plus du micro s'il vous plait ?

PUA HUNTER: Est-ce que vous m'entendez mieux maintenant ?

MANAL ISMAIL: Oui, bien mieux.

PUA HUNTER: Comme je vous le disais, je voudrais demander une précision concernant les mises à jour envoyées par courriel en ce qui concerne le groupe de travail des régions faiblement desservies. Je voudrais une précision à cet égard, s'il vous plait, sur l'intervention de ce groupe par rapport à cette référence au fait que ces règles sont présentées afin qu'elles soient approuvées par le GAC. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Pua. Excusez-moi, mais le texte que vous nous avez envoyé par courriel est différent de celui qui est projeté sur l'écran maintenant.

PUA HUNTER: Non. Mais le texte, ou pour mieux dire les mises à jour que j'ai reçues sur mon courriel incluent aussi une proposition pour obtenir l'approbation des règles de soutien aux déplacements du GAC. Je voulais savoir si le GAC approuvera ceci pendant cette réunion, je voulais une précision à cet égard.

MANAL ISMAIL: Merci Pua. Pourrions-nous voir le texte du groupe de travail des régions faiblement desservies que Pua a partagé ou diffusé par courriel ?

PUA HUNTER: Excusez-moi Manal, je ne veux pas inclure tout le texte de cette mise à jour faite en courriel, mais je voulais m'assurer que dans le communiqué nous ne proposerions pas des choses différentes soumises à l'approbation.

MANAL ISMAIL: J'espère vous avoir bien comprise. Vous êtes donc d'accord sur le texte qui est projeté à l'écran en ce moment, mais vous voudriez que le GAC prenne note du fait que ceci est proposé pour l'approbation, n'est-ce pas ?

PUA HUNTER: Oui.

MANAL ISMAIL: Et c'est quelque chose qui est indiqué sur le texte sur l'écran.

PUA HUNTER: Oui, exactement.

MANAL ISMAIL: Oui, merci Pua. Je crois que c'est clair, enfin je crois qu'on voit clairement d'après ce texte que l'on propose maintenant ces nouvelles règles de soutien aux déplacements du GAC pour qu'elles soient approuvées par le GAC. Mais je crois que nous allons les approuver par courriel après cette réunion, pour que tout le monde ait le temps de les voir. Je ne sais pas, vous les avez diffusées, enfin vous les avez diffusées avant, mais je ne suis pas sûre si les membres du GAC ont pu lire ces règles et s'ils sont déjà prêts pour les approuver. Je veux tout simplement confirmer que ce que vous souhaitez c'est qu'il y ait une approbation formelle à un certain moment après cette réunion. C'est ce que vous dites ?

PUA HUNTER : Oui, exactement, merci.

MANAL ISMAIL : Oui, bien nous prenons note de cela, merci beaucoup Pua. Je vous demandais aussi de prendre note de ce travail à faire une fois finie la réunion ICANN 69 où nous devons nous assurer d'approuver ces nouvelles règles de soutien aux déplacements. Merci beaucoup Pua de cette précision.

Bien, je voulais savoir s'il y a un nouveau texte que nous aurions reçu ou des modifications ou des mises à jour par rapport à ce que nous avons déjà. Pourriez-vous nous indiquer cela s'il vous plait ?

Bien. Je ne vois pas de commentaire. Merci beaucoup d'avoir inclus ici les résultats des élections du GAC. Le GAC a élu Manal Ismail,

représentante de l'Égypte, en tant que présidente pour le mandat commençant après l'ICANN70 en mars 2021 et qui se termine après la clôture de l'ICANN73 en mars 2022. Pardon... 2023 je crois. Bien. Le GAC a élu en tant que vice-présidents du GAC pour le mandat qui commence après la réunion de l'ICANN70 en mars 2021 et qui se termine à la clôture de l'ICANN73 en mars 2022 les personnes suivantes. Et il y a ici la liste : Rodrique Guiguembe du Burkina Faso, Pua Hunter des îles Cook, Pär Brumark et Jorge Cancio de la Suisse.

Bien, je propose, enfin j'ai proposé hier pour être plus précise, d'analyser le texte concernant la section de l'avis présenté au préalable par le GAC. Êtes-vous d'accord? Croyez-vous que c'est correct? Pourrions-nous déplacer tout texte qui ne concerne pas exactement un avis préalable du GAC à la section dont le titre est « thèmes d'importance » ou « thèmes prioritaires pour le GAC ».

Encore une fois, le fondement de ma proposition est le suivant : je veux éviter que dans la section de suivi des avis préalables que nous ajoutons des nouveaux textes, parce que si le texte est nouveau, il ne doit pas être inclus dans cette section de suivi. Cela pourrait provoquer une confusion. Je ne sais pas si vous êtes d'accord.

GULTEN TEPE :

Bonjour à tous, la ligne de Manal a été déconnectée. C'est-à-dire que dès qu'elle pourra rétablir sa connexion, on va continuer la séance. Merci.

MANAL ISMAIL: Pardon, mais il y a eu une déconnexion, pouvez-vous me confirmer que vous m’entendez bien ?

GULTEN TEPE : Oui Manal, on t’écoute bien.

MANAL ISMAIL: Ce que je demandais, c’est que si vous trouvez acceptable que le texte de suivi sur l’avis précédent soit changé à la section « questions d’importance pour le GAC ». Ce que l’on faisait avant en définitive. En réalité, c’est la section qui parle du suivi des avis que nous avons donnés auparavant au conseil d’administration.

Il y a... Je vois la liste de participants pour voir s’il y a quelqu’un qui souhaite prendre la parole.

VERNITA HARRIS: Bonjour Manal.

GULTEN TEPE : Pardon Vernita de vous interrompre, mais il y a un écho très important sur votre ligne. Peut-être devriez-vous fermer l’application ou peut-être un autre dispositif qui serait activé en ce moment.

VERNITA HARRIS: Maintenant ça va mieux ?

GULTEN TEPE : Oui, maintenant ça va mieux. Merci.

VERNITA HARRIS: Oui, on est donc d'accord avec ce que vous dites, de changer de place le texte de suivi de l'avis à la section que vous proposez, merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Vernita. D'autres commentaires ?

J'espère que nous allons recevoir aussi la confirmation des rédacteurs de ce texte, parce que je ne suis vraiment pas sûre qui l'a rédigé. Il semblerait qu'il y a un accord général sur cette question. Si c'est le cas, et je vois que Georgios sur le chat confirme également qu'il n'y a aucun problème de changer de place le texte. Merci Georgios de ta confirmation et de ta flexibilité aussi.

S'il n'y a plus de demande de parole, je crois que nous pouvons faire une deuxième lecture du communiqué et, alors là faire une pause avant ce qui est prévu pour que Laureen et ceux qui travaillent avec le texte puissent le rédiger, puissent l'envoyer, et alors là on pourra se réunir tel que cela est prévu. Il semblerait que nous allons finir avant l'heure prévue avec le communiqué ; mais bon.

On va passer maintenant au début du communiqué pour le relire. Mais je vois que Laureen a demandé la parole. Allez-y Laureen.

LAUREEN KAPIN : J'ai une question. Je sais que dans les communiqués précédents il y a eu certains doutes sur les missions de l'avis du GAC, je ne me souviens pas vraiment quel était le problème pour l'ICANN 69 sur la question.

MANAL ISMAIL: Merci Laureen.

Moi, j'ai reçu les mêmes doutes sur le fait d'inclure l'avis du GAC, et pour être honnête j'attendais le moment de pouvoir présenter cette situation, dans la séance de clôture notamment, au moment de prévoir la planification pour l'avenir. Il y a eu une enquête préparée par l'ICANN, mais il y a aussi certaines choses spécifiques du GAC ou liées spécifiquement au GAC que nous devons débattre entre nous et parvenir à un accord explicite pour prendre des décisions conscientes sur n'importe lequel des sujets abordés.

Je sais que dans la réunion de Cancún, la réunion virtuelle très rapide, cette fois-ci on a eu davantage de planification pour la deuxième réunion de Kuala Lumpur et un peu plus encore maintenant, mais on fait le travail comme si on ne savait pas quand le faire. Il faut être en ligne et peut-être ceci va rester pendant un certain temps, comme des réunions en ligne, et il faut prendre une décision consciente et informée de comment aller de l'avant et savoir si l'on est d'accord à donner notre avis pendant la période intersession, où l'on peut avoir plus d'échanges, plus de lettres échangées avec le conseil, ou si nous préférons donner notre avis à travers le communiqué pendant les réunions, ou dans le communiqué, mais commencer avant les réunions.

À vrai dire, nous avons plusieurs options, nous n'avons jamais débattu la question de manière explicite. Alors je crois que je serai ravie de commencer ce débat, même avant la séance de clôture, car nous pouvons le faire puisqu'on a du temps. Mais on va aborder ce communiqué et cette réunion.

Je crois qu'on n'a pas un avis consensuel du GAC pour cette réunion, mais je voudrais entendre vos réactions, la réaction des membres présents en ce moment.

Je peux voir que la France a demandé la parole.

FRANCE : Vincent au micro, vous m'entendez maintenant ?

GULTEN TEPE : Oui.

FRANCE : Je m'excuse : je n'avais pas allumé mon micro. La France, à vrai dire pendant les dernières réunions, la France s'est manifestée sur la question de l'avis consensuel, la position générale est toujours la même, nous croyons que si on a le besoin, alors il faut négocier et il faut adopter l'avis par consensus. Mais nous savons aussi que pas tous les représentants, pas tous les pays ne sont dans la meilleure position pour ce faire, pour différentes raisons. Pour négocier de manière efficace et juste.

Alors, dans ce cas, si en particulier nous croyons qu'il n'y a pas besoin de présenter un avis consensuel, mais nous nous attendons à ce que les délibérations dont vous avez parlé, Manal, et que vous venez d'ouvrir juste en ce moment, parce qu'en fait je crois que nous devons et que nous pouvons trouver d'autres manières de négocier cet avis consensuel du GAC, qui soient adaptées à la situation actuelle, à savoir celle des dernières réunions. Il est clair que nous voulons débattre avec vous tous pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Vincent. J'attends aussi cette délibération entre nous.

Mais pour répondre à votre question, je dois dire que je crois qu'au moins pour cette réunion, on ne pourra changer ce qui était déjà prévu. Je crois donc que pour cette réunion-ci il ne faudra pas donner un avis consensuel du GAC, mais bon il faut avoir l'esprit ouvert pour en parler. Et ce que je fais, c'est tout simplement penser à haute voix.

Si on a suffisamment de temps aujourd'hui, on finit avant le communiqué, peut-être pourrions-nous aborder la situation. Je crois que Jorge dit : je suis d'accord avec Vincent pour aborder la discussion sur l'avis du GAC et essayer d'avoir des positions consensuelles au sein du GAC.

Pour faire une planification, quand est-ce que nous pouvons nous attendre à recevoir le texte sur le PSWG ? Je veux dire de combien de temps avez-vous besoin ? Alors, on peut faire une lecture, une pause,

on peut recevoir... Pardon, il y a eu une chute d'internet. Merci de confirmer le chat.

Alors nous allons lire le communiqué.

FRANCE :

Je voudrais suggérer avant de commencer à lire l'ensemble du communiqué encore une fois, je voudrais suggérer une modification minimale au texte proposé par les États-Unis et qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Je crois que cela se trouve à la fin du titre des questions d'importance pour le GAC.

Le texte est bon à notre avis, mais nous voudrions ajouter quelque chose à la fin, ou presque. Dans la dernière phrase où l'on dit : « le GAC est prêt à travailler avec l'ICANN, le conseil d'administration de l'ICANN, la communauté pour améliorer les politiques et/ou les dispositions contractuelles », ce serait peut-être une bonne idée de proposer ou de dire le fait de l'applicabilité. En France, en tout cas, lorsque nous parlons des titulaires des droits de propriété intellectuelle, ils ne sont pas d'accord avec ceux qui reçoivent des registres ou des bureaux d'enregistrement par rapport à ces questions. Je crois que nous pouvons ajouter ce mot pour renforcer ce que les États-Unis avaient proposé. Je vous présente cette proposition, et je pense qu'elle serait utile.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup la France. Comme le texte a été proposé par les États-Unis, je voudrais voir si les États-Unis confirment qu'ils acceptent cet ajout. Et je vois que le Danemark est d'accord, son représentant le dit sur le chat. Je vois aussi que la Suisse le fait car ils disent que ce texte est cohérent par rapport à la présentation du GAC. Le Royaume-Uni exprime son accord avec Vincent. Tout cela est donc acceptable et je vois que la Commission Européenne accepte aussi. Merci Georgios. Et je vois que Vernita des États-Unis est d'accord, ainsi qu'Annaliese de l'Australie. Je vous remercie vous tous. Je remercie la France de la suggestion faite. Les Pays-Bas sont d'accord aussi.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres suggestions ? Est-ce qu'il y a des modifications mineures que vous voudriez proposer maintenant ? Parce que nous allons commencer une dernière lecture et ceci bien sûr dépendra du texte que nous devons recevoir plus tard du PSWG.

Je crois que nous pouvons commencer à lire le texte disponible.

Donc voilà donc il s'agit du communiqué du GAC. Le communiqué du GAC de l'ICANN 69 a été rédigé et fait l'objet d'un accord à distance pendant la réunion annuelle virtuelle ICANN 69, il a été diffusé au GAC immédiatement après la réunion pour permettre à tous les membres et observateurs du GAC de considérer sa formulation avant la publication, tenant compte des circonstances particulières d'une réunion virtuelle.

Il est évident que nous avons ici une place réservée pour ce qui peut survenir dans les 48 heures suivant la fin de la réunion.

S'il n'y a pas d'objection pendant cette période accordée, le comité consultatif gouvernemental de la Société pour l'attribution des noms et des numéros sur internet s'est réuni par une participation à distance entre les 19 et 22 octobre 2020, suivant la résolution du conseil d'administration de l'ICANN du 11 juin 2020 en réponse à la situation d'urgence de pandémie provoquée par la pandémie sur le Covid 19. L'ICANN 69 est passée de la situation de réunion en présence à Hambourg en Allemagne à une réunion avec une participation à distance.

On parle du nombre de membres.

GULTEN TEPE :

Pardon Manal, nous avons reçu des réclamations des interprètes, pourriez-vous lire un tout petit peu plus lentement s'il vous plait ?

MANAL ISMAIL:

Oui Gulden, excusez-moi auprès des interprètes, je vais lire un peu plus lentement.

Nous allons donc insérer ici le nombre définitif une fois que nous aurons vu le nombre de membres du GAC et des observateurs qui participent à la réunion.

La réunion du GAC a été faite comme une partie de la réunion générale annuelle virtuelle ICANN69. Les séances plénières du GAC et des groupes de travail se sont déroulées comme des réunions ou des séances ouvertes.

Dans la section des activités entre les unités constitutives et la participation de la communauté, il y a en premier lieu la réunion avec le conseil d'administration. Le GAC a eu une réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN et ils ont discuté des thèmes suivants. Pour les prochaines séries de nouveaux gTLD, y compris pour les engagements d'intérêt public dans les contrats des nouveaux gTLD et le suivi de l'avis du GAC de Montréal en ce qui concerne la révision de CCT. Deuxièmement, des données d'enregistrement des noms de domaine, des questions liées au WHOIS et en particulier celles qui sont liées aux initiatives de la deuxième étape de l'EPDP de la GNSO et le suivi pertinent. Troisièmement, des recommandations du rapport final ATRT 3 applicables au GAC. Et, enfin, une proposition de l'organisation ICANN pour une nouvelle étape de conception opérationnelle liée à la mise en œuvre des politiques concernant les gTLD adoptés. Le GAC et le Conseil d'administration ont discuté aussi des aspects des efforts en cours pour améliorer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN, un sujet ou un thème proposé par le conseil d'administration.

Les réponses du conseil d'administration de l'ICANN aux questions du GAC et aux déclarations du GAC sont disponibles dans la transcription de la réunion conjointe entre le GAC et le Conseil d'administration qui se trouve en annexe de ce document.

Nous avons ensuite la deuxième réunion bilatérale avec le Comité consultatif At-Large, c'est-à-dire l'ALAC. Le GAC s'est réuni avec des membres de l'ALAC et les thèmes suivants ont été discutés. La deuxième phase de l'EPDP, les procédures pour les séries ultérieures

des nouveaux gTLD et l'éducation des utilisateurs finaux sur l'utilisation malveillante du DNS.

Les délibérations intercommunautaires, le texte dit ce qui suit : les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes dans le cadre de la réunion ICANN69, même pour celles qui concernent la considération des questions de l'utilisation malveillante du DNS et l'impact sur les utilisateurs finaux et la sécurité publique pour les modifications du WHOIS.

Maintenant les questions internes. En premier lieu, les membres du GAC, à l'heure actuelle, il y a 178 membres du GAC et [inaudible] et 38 organisations observatrices.

Je me demande pourquoi ces chiffres-là sont surlignés ? Est-ce que nous avons encore à confirmer ces chiffres-là ?

FABIEN BETREMIEUX :

Manal, si vous permettez. Nous marquons toujours par défaut cela, jusqu'à ce que nous ayons confirmé ces chiffres-là. Et lorsque ces chiffres-là sont ratifiés, nous éliminons ces couleurs pour les chiffres surlignés.

MANAL ISMAIL:

Bien, le GAC a élu Manal Ismail représentante de l'Égypte comme présidente pour le mandat commençant après l'ICANN 70, en mars 2021 et qui se termine à la clôture de l'ICANN76 en mars 2023. Le GAC a élu en tant que Vice-président pour le mandat qui commence après

l'ICANN70 en mars 2020 et qui se termine à la clôture de l'ICANN73 en mars 2022 les personnes suivantes : Rodrigue Guiguembe du Burkina Faso... Excusez-moi... J'essaie d'éviter de prononcer de manière incorrecte le nom de famille, c'est pourquoi je ne le mentionne pas, Pua Hunter des îles Cook, Pär Brumark de Niue, et Jorge Cancio de la Suisse.

Il y a ensuite les groupes de travail du GAC. Nous attendons le texte du groupe de sécurité publique, le PSWG.

Maintenant les autorités du GAC. Le GAC remercie Mme Olga Cavalli de l'Argentine, de services prêtés au GAC en tant que vice-présidente et en tant que présidente aussi du groupe de travail du GAC pour analyser la participation du GAC au NomCom et au groupe de travail pour analyser la protection des noms géographique dans toute expansion future des nouveaux gTLD. Le GAC fait ses meilleurs vœux pour son avenir dans sa nouvelle position en tant que personne nommée pour le conseil de la GNSO.

Il y a ensuite les questions opérationnelles du GAC, la piste de travail 2, la responsabilité. Les plans du GAC pour la mise en œuvre des recommandations. Et le texte dit ce qui suit : pendant la séance du GAC on a analysé les options pour mettre en œuvre les recommandations de la piste de travail 2 sur la responsabilité. Concernant ce comité, les co-présidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et la loi internationale et le personnel de soutien du GAC ont partagé l'information sur les avancements pour compléter un outil d'inventaire permettant aux membres du GAC de confirmer et

d'évaluer plus de 40 recommandations spécifiques, pour attribuer des responsabilités, pour établir de plans afin d'élaborer des recommandations pour la révision du GAC et faire un suivi de l'état de la situation de la mise en œuvre et des efforts de mise en œuvre. Les co-présidents du groupe de travail des droits de l'homme et du droit international ont expliqué que le groupe de travail a prévu de travailler sur un travail spécifique sur la mise en œuvre du GAC pour la nouvelle valeur centrale des droits de l'homme de l'ICANN ainsi que pour la considération des recommandations sur la diversité de la piste de travail 2.

Il y a ensuite les règles de soutien aux déplacements du GAC. Le groupe de travail des régions faiblement desservies, USRWG a reçu les instructions du GAC pour réviser et mettre à jour les règles de soutien pour les voyages du GAC de 2017, TSR, étant donné que les membres de ce groupe de travail sont considérés les principaux bénéficiaires du soutien financier pour les déplacements pour les réunions de l'ICANN. Le groupe de travail des régions faiblement desservies, USRWG, a revu les règles de soutien aux voyages pour s'assurer qu'elles seraient cohérentes par rapport au nouveau guide de soutien pour les voyages de l'ICANN, tenant compte des commentaires des membres du GAC. Les règles de soutien aux déplacements du GAC de 2020 sont proposées pour leur approbation au sein du GAC.

Je vous demande encore une fois de me dire pourquoi cette partie est surlignée. Je ne sais pas si nous allons ajouter là le lien aux règles... Ah oui, très bien, Fabien me dit que c'est justement le cas.

Je lis ce que Pua dit : veuillez corriger la dernière phrase pour que l'on dise qu'ils sont proposés maintenant. Je crois qu'il faut que je demande de faire cela aux anglophones natifs.

Nous parlons des règles, donc il faudrait utiliser le pluriel, n'est-ce pas ? En anglais. Je ne sais pas si quelqu'un pourrait nous aider pour voir s'il faudrait se servir du singulier ou du pluriel là ? Très bien. Nous allons donc conserver le texte tel qu'il est jusqu'à ce que nous puissions voir ce que dit le document en soi.

Mais je crois qu'ici on ne voit pas le document. Si l'on parle du document des règles de soutien, je crois que ce serait mieux. Je vois que Rob confirme ici le pluriel. Je ne sais pas si vous êtes d'accord de le laisser tel quel sur l'écran, le texte tel qu'il est maintenant et pouvoir parler des règles au pluriel. Merci.

Alors, les questions d'importance pour le GAC. On a ici les prochaines séries de nouveau gTLD. Le GAC a analysé les séries ultérieures des nouveaux gTLD suite à la publication du rapport final préliminaire du groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures. Le GAC s'est engagé à des délibérations avec les co-présidents du groupe de travail SubPro pour analyser les événements récents au sein du groupe de travail du PDP. Les réactions initiales aux commentaires consensuels du GAC présenté le 29 septembre, et les lettres soumises par l'ICANN, par le conseil de l'ICANN et l'organisation ICANN au groupe de travail sur le PDP.

Le GAC a remercié les co-présidents du PDP SubPro pour leur participation et coopération avec le GAC au cours de la finalisation du

rapport final préliminaire et a reconnu les énormes efforts de tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont participé au groupe de travail sur le PDP SubPro.

Le GAC a observé qu'il y a un alignement général entre les commentaires du conseil d'administration de l'ICANN présenté au groupe de travail et les apports par consensus du GAC à ce rapport sur des questions telles que la prédictibilité, les génériques fermés, les candidatures communautaires, le soutien aux candidats et les enchères comme dernier ressort. Certains membres du GAC ont signalé des éléments spécifiques d'importance aux co-présidents du groupe de travail SubPro, y compris une discussion sur le cadre SPIRT. Et ils ont rappelé leur opinion du texte faisant référence à une forte présomption par rapport à l'avis consensuel du GAC devrait être retenu dans le guide de candidature. Le GAC a rappelé l'importance d'aborder les mesures pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Les co-présidents du PDP SubPro ont révisé le plan de travail mis à jour et ont confirmé que le PDP est censé donner le rapport final au conseil de la GNSO en décembre 2020 sous l'hypothèse que le rapport final pourrait être envoyé au conseil d'administration de l'ICANN dans le premier trimestre 2021. Le PDP WG se trouve actuellement en étape initiale du processus de révision de plus 50 commentaires reçus au cours de la période de consultation publique. Les responsables des questions du GAC ont invité les membres du GAC et les observateurs à se rejoindre aux efforts du GAC dans les mois qui viennent à propos du SubPro et ont identifié diverses opportunités pour des possibles

contributions du GAC dans les mois qui viennent qui vont depuis des apports pour le groupe de travail sur le PDP jusqu'au conseil de la GNSO, au conseil d'administration dès que le rapport final sera présenté.

Nous passons maintenant au texte suivant sur l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC a pris note de la détermination du groupe de travail pour des séries ultérieures de gTLD qui doivent être abordées de manière holistique pour que toute méthodologie ou approche de l'utilisation malveillante du DNS soit applicable pour les gTLD existants et pour les nouveaux gTLD. Le GAC a pris note des fondements récemment publiés de la décision du conseil d'administration de l'ICANN pour proroger le contrat du PDP de l'ICANN qui explicitement fait référence au travail qu'il fait avec la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS qui pourrait conduire à des recommandations de politique. Le GAC remercie la reconnaissance du conseil de l'ICANN sur l'importance de faire un travail plus approfondi sur la question.

Du point de vue du GAC, l'occasion a augmenté ou l'opportunité à augmenter pour créer une action concrète est que la communauté participe progressivement dans un dialogue constructif pour faire le travail sur un objectif partagé, à savoir l'atténuation de l'utilisation, malveillante du DNS, tout en commençant par les recommandations du CCRT, du SSR2RT et de continuer dans différentes séances intercommunautaires et plus récemment dans le travail sur le cadre d'utilisation malveillante du DNS, le GAC. Le GAC croit qu'il existe une expression solide d'un soutien pour les démarches concrètes qu'il faut

prendre pour aborder les composantes fondamentales pour l'atténuation efficace de l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC est disposé à participer du travail avec le conseil de l'ICANN et la communauté pour parvenir à cet objectif partagé, y compris à travers des propositions pour améliorer les politiques et/ou les dispositions contractuelles, et la possibilité par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Je suis en train de lire Luisa dans le chat qui nous dit qu'il y a un commentaire à en tenir compte. Bon, je vais m'arrêter ici. Après on a rappelé l'opinion, voilà. Ce sont deux phrases au-dessus du texte qui est surligné. Il devrait y avoir un [inaudible] dans la rédaction ? Merci de confirmer mon doute. Merci beaucoup.

Voilà la troisième question, l'accès aux données d'enregistrement des gTLD qui dit ce qui suit. Conformément à l'avis précédent, le GAC [inaudible] de maintenir l'accès du WHOIS...

[L'interprète s'excuse, il y a eu une chute d'internet]

... Par conséquent, les données des entités juridiques ne doivent pas être expurgées du SSAD ni de tout autre service qui permettrait d'avoir accès aux données d'enregistrement de ces TLD. Le GAC répète que les données d'enregistrement doivent être plus précises. Ceci est cohérent par rapport à l'avis du GAC présenté dans le communiqué d'Abu Dhabi de 2017 où l'on rappelait les principes de 2007, les principes du GAC de 2007 liés au service du WHOIS pour les gTLD, et qui reconnaissait le besoin de disposer de données d'enregistrement

exactes. Il y a des guillemets, « les services d'enregistrement des gTLD doivent donner des données suffisantes et exactes sur les enregistrements et les titulaires de nom de domaine concernant les mesures de protection nationales liées à la vie privée des personnes ». Le GAC réitère, enfin, sa déclaration du communiqué d'Abu Dhabi en ce sens que tout service successeur du WHOIS doit respecter les besoins des entreprises, d'autres organisations et d'autres utilisateurs pour lutter contre la fraude, respecter la législation pertinente et protéger les intérêts du public. Par conséquent, le GAC salue cette analyse approfondie de la durabilité financière du SSAD proposé par la GNSO pour assurer que les coûts du système seront appropriés.

[L'interprète s'excuse, mais...]

Fabien pourriez-vous m'aider ?

FABIEN BETREMIEUX :

Vous aviez raison pour la première lecture où l'on dit à la fin et où l'on disait « l'utilisait pour ses utilisateurs ». Enfin, c'est pour cela que nous avons mis entre crochets que le gouvernement des États-Unis avait proposé une solution alternative qui dirait, ce qu'il propose à vrai dire c'est de modifier la phrase pour supprimer cette partie. Je vais le faire maintenant, je vais éliminer cette partie du texte.

MANAL ISMAIL:

Je vais essayer. Pendant que vous le faites, je vais céder la parole à Georgios parce que je vois qu'il a demandé la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Si c'est possible, moi je voudrais revenir sur le paragraphe précédent, là où l'on parle de ce que l'on dit à propos de l'exactitude.

Dans la dernière phrase, ce qui se trouve entre parenthèses, on dit : suivant les mesures de protection nationales liées à la vie privée des personnes.

Je pense qu'il ne s'agit pas que des mesures de protection nationales. Nous devons, je crois, supprimer mot national, parce que ce que nous faisons, nous, pendant le PDP concerne les mesures de protection qui dépassent même ce niveau national, et qui dépasse celles-ci.

MANAL ISMAIL: Pardon Georgios, si vous pouvez faire une pause une seconde s'il vous plait, parce que je vais revenir sur cette phrase maintenant. Je veux finir sur ce que Fabien écrivait.

COMMISSION EUROPÉENNE : Mes excuses.

MANAL ISMAIL: Non excusez-moi, parce que je vous ai cédé la parole. Mais, comme il s'agit du même point, sous le même titre, je veux revenir sur ce que Fabien modifiait. J'essaie de voir où il faut que je commence à lire.

Par conséquent le GAC salue cette analyse approfondie de la durabilité financière de SSAD proposé par la GNSO pour garantir que

les coûts du système ne soient pas aussi élevés qu'il ne décourage l'utilisation du SSAD. Le GAC est d'accord en ce sens que cette analyse coût et bénéfice doit être terminée avant que le conseil d'administration considère les recommandations de l'étape 2 de l'EPDP.

Merci les États unis de la proposition faite, merci Fabien d'avoir indiqué cela.

Et maintenant je reviens à vous Georgios. Excusez-moi de vous avoir interrompu auparavant, mais je vois aussi que l'on dit sur le chat qu'il s'agit d'une citation des principes de 2007, d'après ce que Laureen dit. Je crois que cela est mis entre guillemets. Vous êtes d'accord Georgios de laisser cela tel quel ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, j'ai vu cette intervention de Laureen. Je crois nous devrions peut-être vérifier cela pour voir si c'est une citation.

De toute façon ce que je veux faire c'est bien sûr nous pouvons mentionner les mesures de protection, mais je ne voudrais pas les limiter aux mesures nationales, parce que ce que nous avons fait au sein de l'EPDP concerne justement cela et va un tout petit peu au-delà de ces mesures nationales.

Ce que je veux dire aussi, c'est que cela aurait du sens si nous ajoutons ce que nous disons, même si nous disons cela à maintes reprises, que le principe d'exactitude est quelque chose qui est essentiel pour le RGPD et que les données doivent être exactes pour qu'elles puissent

être traitées et pour qu'elles parviennent à leur objectif. Je crois que nous répéterions donc quelque chose qui a déjà été, une question qui a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Si nous voulons que cela soit bien compris, pourquoi les données d'enregistrement doivent être vraiment exactes, il faut que nous le répétions encore une fois.

Ce que je peux faire, c'est d'essayer de présenter une phrase qui pourrait être ajoutée à ce texte et que vous l'analysiez. Je ne veux pas que nous nous arrêtions là sur cela. Je préfère que nous continuions la lecture.

MANAL ISMAIL:

Merci Georgios. Oui, nous allons donc faire cela. Parce que je crois que dans la prochaine session nous pourrions revoir ce texte encore une fois pour voir où nous pouvons insérer cette phrase que vous proposez pour confirmer que le texte entre guillemets est un texte qui a été extrait des principes de 2007. Et si c'est le cas, nous n'allons pas pouvoir le modifier. Bien sûr, si ce n'est pas le cas, nous pourrions le modifier ou, comme Laureen le dit, nous pourrions parler de ce qu'est la déclaration minoritaire.

Je cède la parole à Jorge et à Fabien qui ont demandé la parole.

SUISSE :

Oui, merci Manal. Par rapport à la phrase sur le coût du système, je crois qu'il y a moyen de mieux simplifier, de le mentionner rapidement, mais de le lire lentement. Donc l'idée ce serait ça, que le coût du système ou les coûts du système ne découragent pas l'utilisation du

SSAD plutôt que ce qui est maintenant à l'écran. Parce que, par rapport à ce qu'on dit maintenant, il y a une sorte d'implication comme quoi les coûts sont déjà élevés. Mais en fait, ce qu'on veut dire c'est qu'il ne faut pas qu'ils soient trop élevés pour décourager l'utilisation. Et donc il serait plus simple de simplement dire qu'il ne faut pas que les coûts découragent l'utilisation du système SSAD. Et je vois que Fabien a compris ce que je voulais dire.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Effectivement, c'est tout à fait logique à mon avis. Je vois également que l'Égypte est d'accord dans le chat. Et j'espère que les États-Unis n'ont pas de problème avec cet ajustement et cette proposition. Je vois donc que les États-Unis ont confirmé et je vois que la France est d'accord avec la proposition de Jorge. Donc très bien, merci.

Fabien allez-y.

FABIEN BETREMIEUX:

Merci Manal. Je voulais faire référence à la partie exactitude du texte, la troisième partie dans cette section. Mais en fait, Laureen a fait un commentaire dans le chat. Si je comprends bien, il y a eu une proposition de modification et donc je pense qu'on pourrait modifier pour clarifier. Je pense qu'il y a plusieurs manières de modifier le texte, et je pense que ce serait difficile de le faire en direct à l'écran. Donc je voulais juste le mentionner.

MANAL ISMAIL: Oui, tout à fait. Donc je crois que nous allons bientôt terminer et faire une pause un petit peu plus longue, et tout le monde aura un peu de temps pour ajuster les choses, et lors de la séance suivante, nous pourrons revoir cette partie du texte. Et nous nous assurerons à ce moment que tout le monde est d'accord.

Alors nous passons maintenant à la partie suivante du texte, je lis dans le texte, je suis d'accord avec Jorge et je garderais les mots « appropriate » et « proportionate », donc de l'Espagne.

Alors, nous revenons donc sur le système SSAD proposé par la GNSO pour s'assurer que les coûts du système sont proportionnés et ne découragent pas. Est-ce que ceci correspond à ce que vous suggérez Maria de l'Espagne ? Très bien, merci d'avoir confirmé.

Encore une fois, y a-t-il des objections par rapport à « approprié » ? Si on garde ce mot ? Paul ?

ROYAUME-UNI : Oui, merci Manal. Par rapport à cette phrase j'aimerais encore suggérer un changement. Le coût d'UTILISATION du système. Ce n'est pas simplement le coût ou les coûts du système, mais les coûts d'utilisation du système. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Paul. Effectivement, à chaque fois qu'on relit le texte, c'est de plus en plus excellent.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Très bien. Alors dans ce cas, passons à la suite. Et comme je le disais, nous reviendrons sur ce texte encore une fois lors de la séance suivante.

Alors, rien dans l'avis consensuel du GAC. Et donc maintenant, par rapport au suivi aux avis précédents, rien non plus. Très bien.

Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX :

Oui Manal, excusez-moi de reprendre la parole. J'aimerais quand même revenir, si vous me le permettez sur le texte pour l'accès aux données d'enregistrement. Je voulais être sûr d'avoir bien reflété la suggestion de l'Espagne, de manière exacte. Nous avons le mot « approprié », « appropriate » en anglais, et dans le commentaire dans le chat, on avait suggéré de garder « approprié » et vous avez mentionné « proportionné » également et quand j'ai entendu les deux mots, je n'étais pas sûr, donc je voulais m'assurer de bien avoir le bon texte par rapport à la conversation.

Donc je voulais savoir si c'était juste « approprié » ou alors avoir « approprié » et « proportionné » ou avoir l'un ou l'autre. Je voulais simplement y revenir. Excusez-moi.

MANAL ISMAIL:

Oui, merci beaucoup Fabien de vouloir être aussi précis que possible. Moi, ce que j'avais compris par rapport à la proposition de l'Espagne c'était qu'il y avait un choix, soit « approprié » soit « proportionné ». Et

je vois Maria dans le chat confirmer que ça va tel que ça apparaît à l'écran. Donc c'est bon maintenant.

FABIEN BETREMIEUX : Merci.

MANAL ISMAIL: Alors, je vois maintenant Jorge qui pose une question à la petite équipe : est-ce que nous avons déjà décidé que les utilisateurs financeront l'accès au SSAD et donc couvriront le coût ? Donc couvrir les coûts par prix d'enregistrement n'est plus une option et Chris dit : oui par rapport à Jorge, la recommandation c'est qu'il n'y aura pas de coûts directs qui seront portés par les titulaires de nom de domaine. Jorge, allez-y et ensuite Laureen.

SUISSE : Oui, merci Manal. Désolé de reprendre la parole encore une fois, mais ceci fait partie de mon expertise, donc ce que je me disais c'est qu'ici en Suisse, nous sommes en train de remodeler notre système WHOIS et nous avons donc décidé que le prix du nouveau système d'accès sera couvert par le prix de l'enregistrement. Donc le coût sera couvert par le prix de l'enregistrement.

Et donc, je me souviens qu'il y avait eu un commentaire qui avait été fait sur cette itération dans la déclaration minoritaire. Et donc on avait dit que par rapport à la rédaction de ce communiqué, si nous le gardons tel quel, nous donnons l'impression que nous acceptons un

prix qui serait payé par l'utilisateur du système. Il me semble que ce n'est pas nécessairement le cas, c'est simplement une des options de financement du système.

Donc je pense qu'il serait mieux de choisir une formulation plus générale qui ne comporte aucune implication. Donc je demande au petit groupe et à Chris de répondre à cette question. Je lui ai demandé dans le chat, donc la question c'est de voir ce que nous pouvons faire en termes de formulation pour bien indiquer que ce n'est pas le coût du système d'une manière générale qui doit être proportionné, il doit certes être approprié et proportionné, et qu'il ne doit pas décourager l'utilisateur d'utiliser le système, mais il ne faut pas impliquer que le système sera financé par l'utilisateur, parce que ce n'est pas le cas.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Bien franchement, je n'avais pas compris ça comme ça. Je pensais que c'était l'utilisation du système, mais nous avons Laureen et Georgios. Laureen allez-y.

LAUREEN KAPIN :

Je voulais remercier Jorge d'avoir soulevé ce point parce que justement ceci fait référence à la préoccupation telle que nous l'avons discuté dans la déclaration minoritaire, donc la restriction du financement sur le titulaire de nom de domaine. Et donc vous avez tout à fait raison, il ne faut absolument pas partir du principe que le positionnement du GAC serait qu'il faudrait donc faire payer l'utilisateur. Il y aurait un problème là de durabilité.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Georgios. J'espère que pendant la pause les membres du petit groupe et Jorge bien sûr, si vous voulez participer, pourront revenir avec un texte qui ne laisse aucun doute.

Laureen, je ne l'avais pas lu de cette manière la première fois, mais après ce qui a été indiqué par Jorge, essayons donc de faire en sorte qu'il n'y ait aucune signification, que cela ne puisse pas donner lieu à des significations inattendues.

Alors, avant de passer au commentaire de Laureen, je voudrais voir ce que le Danemark indique sur le chat. Finn demande à ce que l'on change: en plus le GAC réitère que les données d'enregistrement devraient être plus exactes, donc: en plus le GAC réitère que les données d'enregistrement devraient être plus exactes. C'est la suggestion de Finn. Je vois que Fabien ajoute cette indication sur le texte entre crochets.

Est-ce qu'il y a des objections à la proposition du Danemark? Je vois plus 100 % de la part de Jorge. Et je vois que Chris a levé la main. Et ensuite je reviens aux commentaires sur le chat. Chris s'il vous plait.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Un commentaire par rapport aux données d'enregistrement étant plus exact, je suis d'accord avec le commentaire de Finn, mais je ne suis pas sûr que cela capture vraiment ce que l'on veut dire. Peut-être qu'on pourrait changer toute la phrase pour inclure le message que l'Union européenne a essayé de faire passer depuis les dernières réunions, en

ce sens qu'il s'agit des données qui devraient être exactes pour pouvoir être traitées, pour les finalités pour lesquelles elles seront traitées.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, ce serait très utile. Maintenant je vois que Laureen sur le chat dit : est-ce que l'on devrait ajouter : « proportionné » pour toutes les parties prenantes ? Est-ce que cela pourrait résoudre le problème ? En ajoutant donc « pour toutes les parties prenantes » après le mot « approprié ». On fait référence à nouveau ici au texte sur le SSAD. Donc le GAC salue l'analyse sur la durabilité financière du SSAD proposé par la GNSO pour s'assurer que les coûts d'utilisation [du système] sont proportionnés... Pardon : sont appropriés et proportionnés pour toutes les parties prenantes, y compris l'ICANN.

Alors, c'est une proposition qui est reflétée à l'écran. Est-ce qu'il y a des réactions immédiates. S'il n'y en a pas, nous allons y réfléchir et nous allons relire le texte après la pause.

Je suis en train de lire le commentaire de Georgios sur le chat, est-ce que c'est : il est essentiel que la qualité et l'exactitude des données d'enregistrement soient assurées et cela par rapport aux finalités pour lesquelles ces données sont traitées. Donc cela est extrait de l'opinion minoritaire de la déclaration de minorité. Est-ce qu'il y a des réactions immédiates par rapport au texte qui est affiché sur l'écran ?

Il y a aussi un texte qui est proposé par Georgios, et donc il faudrait retirer le mot « they » en anglais.

FABIEN BETREMIEUX : Si j'ai bien compris, Georgios, à partir de son commentaire, fait référence à un texte qui figure déjà dans l'opinion minoritaire. Alors, au sein du petit groupe, on pourrait considérer d'ajouter le paragraphe auquel il fait référence. Si j'ai bien compris son commentaire.

MANAL ISMAIL: Je vois que Georgios a levé la main.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, tout à fait, je voulais mettre l'accent sur la proposition de Lauren d'extraire donc ce texte de la déclaration minoritaire. Et le texte que j'ai proposé c'est celui que je propose d'inclure dans le texte, à savoir que les données doivent être exactes pour les finalités pour lesquelles elles seront traitées.

Mais je serais ravi de trouver ce texte et vous le faire parvenir.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Georgios. Je pense que maintenant on pourrait faire défiler le communiqué, et nous allons donc attendre la version modifiée des membres du groupe après la pause.

Il ne nous manque rien, seulement la prochaine réunion, le texte dit « le GAC prévoit de se réunir pendant le forum de la communauté de l'ICANN 70 », et nous avons décidé de biffer la partie qui dit à Cancún, Mexique, ainsi que les dates, car nous ne sommes pas sûrs si la réunion aura lieu en personne, en présentiel, ou en mode virtuel. Et nous ne voulons pas nous avancer à toute décision qui pourrait être prise par le

conseil d'administration. De même, nous ne savons pas si la réunion va s'étendre sur une semaine ou plusieurs semaines, c'est pour cela que nous avons décidé d'enlever les dates dans ce paragraphe.

Donc j'attire l'attention de tous sur cette modification que nous avons réalisée à ce paragraphe.

Maintenant je vais demander aux membres du petit groupe s'ils souhaitent avoir une pause un petit peu plus longue. Nous pourrions nous retrouver à nouveau... Je regarde l'emploi du temps... Nous devrions nous réunir à 14 h 30 heure d'Hambourg, et 14 h 30 heure UTC. Vous auriez à ce moment-là un petit peu plus d'une demi-heure. Mais si vous en avez besoin, je peux vous donner une heure pour recevoir le texte mis à jour par rapport au WHOIS et à la partie EPDP, mais également pour recevoir la partie concernant le PSWG. Pouvez-vous me confirmer le temps dont vous avez besoin pour finir ces textes et savoir aussi si d'ici une heure ce serait possible de le faire ?

Laureen confirme qu'une heure serait très bien. Personnel de soutien, je pense que nous pouvons être flexibles pour commencer notre séance un peu plus tard que prévu.

Y a-t-il des problèmes avec cela ? Nous sommes tous en virtuel.

Très bien, suffisamment de temps pour nous retrouver dans la cafétéria. Nous allons donc faire une pause maintenant pour que tout le monde puisse étirer un peu les jambes, faire une petite pause, et

pour que nos rédacteurs puissent finir le texte sur le PSWG et sur l'EPDP.

Merci beaucoup à tous. Profitez de cette pause et nous nous retrouvons à nouveau à 15 h Hambourg, 13 h UTC.

Merci beaucoup à tous, cette séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]